

Christine Normandin

Députée de Saint-Jean
Leader parlementaire adjointe

 ChristineNormandinBQ

 ChristineNormandinBQ

 ChristineNorm

UN MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉE

Alors que la tension est à son comble dans le monde, nous en subissons malheureusement à l'occasion les contrecoups ici même. Si d'aucuns souhaitent que les conflits qui affligent la planète trouvent, le plus rapidement possible, une issue pacifique, destinée à s'inscrire dans la durée, il s'en trouve malheureusement aussi quelques-uns pour propager sur notre territoire un discours qui relève, au mieux, de la polarisation.

Si nous ne pouvons pas forcer la main de ceux qui sont sourds aux appels à la paix de la majorité, nous sommes toutefois en droit de ne pas tolérer les appels à la haine, quels qu'ils soient. Et surtout, nous

avons le droit de nous attendre à ce que ces appels à la haine ne puissent se justifier d'aucune façon, et encore moins sous le couvert de la religion. À défaut d'un climat planétaire globalement paisible, nous pouvons à tout le moins nous assurer qu'ici, la haine n'ait pas droit de cité.

CHRISTINE NORMANDIN

*Députée de Saint-Jean à la Chambre
des communes*



CHRISTINE
Normandin

Députée de Saint-Jean
à la Chambre des communes

POUR NOUS JOINDRE

100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 6X3

 450 357-9100

 christine.normandin@parl.gc.ca

 www.christinenormandin.quebec



A close-up portrait of Yves-François Blanchet, a man with short brown hair, a beard, and glasses. He is wearing a dark blue suit jacket, a light blue and white checkered shirt, and a blue and black checkered tie. He is looking slightly to the right of the camera with a serious expression. A microphone is visible in the foreground, partially obscuring his chest.

« J’ai déposé un projet de loi pour que plus jamais on ne puisse, sous le couvert de la foi, inciter impunément à la haine et à la violence »

— Yves-François Blanchet
Chef du Bloc Québécois
Député de Beloeil-Chambly

Comme il se doit, les propos haineux ou qui incitent à la violence sont interdits au Québec et au Canada par le Code criminel.

Mais saviez-vous qu’on fait présentement une exception si les propos en question prennent le prétexte de la religion ?

La religion ne peut ni ne doit être détournée pour justifier des propos violents. On a pourtant vu récemment au Québec un tel cas alors qu’en réaction au conflit entre Israël et le Hamas, un prédicateur musulman a lancé des propos antisémites inacceptables, en s’imaginant être au-dessus de la loi parce qu’ils étaient formulés comme une prière à Dieu. Personne ne devrait être à l’abri de ce genre de dérive.

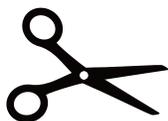
Cette échappatoire n’a aucune raison d’exister. Le Bloc propose donc de modifier le Code criminel canadien afin d’éliminer ce recours pour justifier des propos haineux ou incitant à la violence en invoquant sa foi.

Personne n’est au-dessus des lois.

1 Remplissez
le formulaire



2 Découpez
les pointillés



LA FOI NE DOIT JAMAIS JUSTIFIER LA HAINE

Êtes-vous d'accord avec le Bloc Québécois qui veut modifier le Code criminel canadien afin d'éliminer la possibilité de justifier des propos haineux ou incitant à la violence en invoquant sa foi ?

OUI NON AUTRE : _____

COMMENTAIRES : _____

PRÉNOM : _____ NOM : _____

CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

** J'accepte de recevoir des courriels de la part de Christine Normandin.*

**LA FOI
NE DOIT JAMAIS
JUSTIFIER LA HAINE**



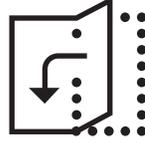
3 Insérez le coupon dans une enveloppe.

Le timbre est non requis. L'envoi de courrier à votre députée fédérale est gratuit en tout temps.



4 Si vous n'avez pas d'enveloppe, pliez

vos coupon-réponse en deux et collez les extrémités.



5 Postez votre coupon par la poste.



CHRISTINE NORMANDIN

Députée de Saint-Jean
100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X3

CÉLÉBRONS

l'amour et l'amitié



Saviez-vous que Postes Canada crée un nouveau cachet d'oblitération chaque année spécialement pour notre capitale de l'amour ?

Tous les ans, des centaines de romantiques envoient leurs valentins dans des enveloppes timbrées au bureau de poste de Saint-Valentin afin qu'elles soient estampillées du sceau aux motifs de cœur. Vous pouvez

aussi vous présenter directement aux heures d'ouverture du bureau de poste à l'édifice de la municipalité située au 790, chemin de la 4^e Ligne à Saint-Valentin.

Avis aux amoureux et aux amis !

POUR PLUS D'INFORMATION :

Bureau de poste : 450 291-3948

RESTEZ INFORMÉS DES ACTIONS DE CHRISTINE NORMANDIN



Nouvelles de la circonscription



Positions du Bloc Québécois



Indépendance du Québec



Travail de la députée

christinenormandin.quebec/infolettre

